

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept et le 11 avril, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Yves MICHEL.

Présents : Y MICHEL – M ROUVIER – L FABRE – MC FABRE DE ROUSSAC – J LAFAGE – G REQUENA – S BASSI ALLEMAND – A KELLY – M LEFEVRE – C BRISSEIS – M GROSSO – N SEDKI – JC ARAGON – M PEREZ – B DANIS – A CHOUKROUN – C NEGRI-AZAIS – W BIGNON – C CARRIE MAMHOUKI – P KAPPLER – G GUIRAUD – C PINO

Absents représentés : M IBARS par M ROUVIER – JF MARY par JC ARAGON – J HURTADO par M PEREZ – S SENEGA-SANCHEZ par B DANIS – S JEAN par A CHOUKROUN – S BERBEZIER par C NEGRI-AZAIS – F PEREZ par P KAPPLER

30. Adoption du budget primitif du Port de Tabarka pour l'exercice 2017

M. le Maire présente au conseil municipal le budget primitif du Port de Tabarka pour l'exercice 2017, dont les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante :

En section de fonctionnement à la somme de 38 000.00 euros

Dont :	Total des Dépenses Réelles :	29 902.91 euros
	Total des Recettes Réelles :	38 000.00 euros
	Autofinancement net :	0 euros
	Report Déficit D002 N-1 :	8 097.09 euros

En section d'investissement à la somme de 0 euros

Dont :	Total des Dépenses Réelles :	0 euros
	Total des Recettes Réelles :	0 euros
	Besoin d'autofinancement :	0 euros
	Delta des R.A.R :	0 euros
	Report n-1 :	0 euros

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL

Oui l'exposé de M. le Maire

**DELIBERE
A LA MAJORITE
(28 voix pour, 1voix contre)**

Envoyé en préfecture le 21/04/2017

Reçu en préfecture le 21/04/2017

Affiché le 24/04/2017

SLOW

ID : 034-213401508-20170411-CM2017041130-DE

ADOPTÉ le budget primitif du Port de Tabarka pour l'exercice 2017 .

**Et ont, les membres présents,
signé au registre.
Pour copie conforme,
Le Maire
Yves MICHEL**

